

Mise en ligne : 12 novembre 2023.
Dernière modification : 24 décembre 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES MINES DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Création de la
[Société agricole, industrielle et commerciale de la Nouvelle-Calédonie](#)

Louis PELATAN ¹, directeur

SOCIÉTÉS FINANCIÈRES ET INDUSTRIELLES
Constitutions — Dissolutions — Appels de fonds — Faillites — Répartitions, etc.

Société générale des mines de la Nouvelle-Calédonie
Société anonyme au capital de six millions de francs
Siège social, 23, rue Matignon, Paris.
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 5 avril 1889)

Cette Société a pour objet : L'exploitation de mines de toute nature situées en Nouvelle-Calédonie, la recherche, l'acquisition, l'exploitation de toutes autres mines ; l'exploitation pour le compte de tiers de mines de toute nature ;

Le traitement des minerais ou produits extraits de ces mines ou de toutes autres ;

L'acquisition, la création ou la location d'usines pour la fonte, l'affinage, le traitement des métaux et produits miniers et la fabrication des produits dérivés ;

Les applications diverses des métaux extraits et des produits divers des usines ;

L'achat et la vente desdits minerais, métaux et produits ;

Les opérations de commerce, de transports, de banque et autres se rattachant à son industrie.

Le capital social est fixé à six millions de francs, divisé en douze mille actions de cinq cents francs chacune. Sur ces actions il en est attribué : 9.000 entièrement libérées à M. Digeon ² au nom de la Société agricole, industrielle et commerciale de la Nouvelle-Calédonie et comme gérant de la Société en commandite Digeon et Cie ; 1.800 entièrement libérées à M. Digeon personnellement ; 1.000 entièrement libérées à M. Higginson.

Elle est constituée pour une durée de cinquante années.

Ont été nommés administrateurs pour une durée de six années :

1° De Saint Julien (Louis) ³, officier de la Légion d'honneur, demeurant à Saint-Germain-en-Laye, 69, rue de Poissy ;

¹ Louis Pelatan (1857-1907) : ingénieur civil des Mines, directeur de la Société Le Nickel, il entame une carrière à son compte après avoir épousé en 1884 une fille de John Higginson. Voir [encadré](#).

² Baron Armand Digeon : fondateur en 1871 de la Compagnie de la Nouvelle-Calédonie. Voir [encadré](#).

³ Louis Clemenceau de Saint-Julien : directeur de l'octroi de Paris.

2° Dugué de La Fauconnerie (Henri) ⁴, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, 30, rue Fortuny ;

3° Comte d'Espagny (Henri) ⁵, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, 17, boulevard de la Madeleine ;

4° Baron Digeon (Armand-Charles-Alexandre), chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, 12, rond-point des Champs-Élysées ;

5° Higginson (John) ⁶, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, 8, rue de la Paix ;

6° Firminhac (Eugène) ⁷, demeurant à Paris, 19, boulevard Haussmann ;

7° Comte Petiton (Élie) ⁸, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, 1, rue François 1^{er} ;

8° Hendlé (Henri) ⁹, demeurant à Saint-Germain-en-Laye, 4, rue de Metz ;

9° Doucin (Eugène) ¹⁰, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Beauvais.

Acte déposé chez M^e Berceon, notaire à Paris et publié dans la *Gazette du Palais* du 3 avril 1889.

DISSOLUTION

Société générale des mines de la Nouvelle-Calédonie
(*Paris-Capital*, 25 mars 1891)

D'une délibération prise, le 15 décembre 1890 par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société des Mines de la Nouvelle-Calédonie, il appert que : par la première résolution, elle a donné pouvoir à deux de ses administrateurs de faire apport de tout son actif, à l'exception de son argent en caisse, de ses créances et de son minerai extrait, à la société alors projetée, devant porter la dénomination de Société minière de la Nouvelle-Calédonie ; par la deuxième résolution, elle a prononcé, mais sous une condition suspensive, celle de la constitution de la société anonyme prévue en la première résolution, la dissolution de la Société générale des mines de la Nouvelle-Calédonie, et décidé que M. Le Gonidec de Kerdaniel était

⁴ Dugué de la Fauconnerie (1835-1914) : député de l'Orne (1869-1870, 1876-1881, 1885-1893). Il entre en 1880 au conseil de la Banque française et italienne — absorbée quelques années après par la Banque d'escompte de Paris, du baron de Soubeyran — et d'affaires auxquelles elle a participé (Cie générale française de tramways, Houillères de Dombrowa). Administrateur du Crédit foncier colonial (1884-1887). Il est acquitté en 1893 à l'issue du procès Panama. Il est le fondateur en 1906 de la Compagnie française des mines de fer d'Ezcaray (province de Logroño, Espagne).

⁵ Henri de Lairé, comte d'Espagny : vu à la [Franco-Australienne](#).

⁶ John Higginson (1839-1904) : colon anglais s'étant acquis une grosse position en Nouvelle-Calédonie. Chevalier de la Légion d'honneur. Fondateur de la Compagnie calédonienne des Nouvelles-Hébrides (1888). Voir [encadré](#).

⁷ Eugène Hilaire Casimir Firminhac (Decazeville, 13 janvier 1850-Paris, 29 juillet 1930) : ingénieur des mines, précédemment vu à la [Société des mines du Nord de la Nouvelle-Calédonie](#) (1888). administrateur délégué de la Société française des moteurs à gaz et des constructions mécaniques. Chevalier de la Légion d'honneur (1900).

⁸ Comte Élie-Antoine-Clément Petiton, inspecteur général des forêts, en retraite, administrateur de la Société générale des mines de la Nouvelle-Calédonie (1889) et de sa suite, la Société minière de la Nouvelle-Calédonie (1891), de la Société des salines de Diego-Suarez (mai 1895), vice-président de la Société des Mines d'or de la Guyane hollandaise (déc. 1895), commissaire aux comptes de la Compagnie française des métaux, de la Société de Constructions de Levallois-Perret (Anc. Éts Eiffel), des Mines d'Aguilas, de la Société d'éclairage et de force par l'électricité...

⁹ Henri Hendlé : fils d'Edmond Hendlé, diamantaire, cousin d'Ernest Hendlé, préfet, et gendre d'Abraham-Jacob (« Jacques ») Machiels (1850-1901), consul de Hollande à Paris. Associé à son père comme négociant en diamants et pierreries.

¹⁰ Eugène Doucin : alors préfet de l'Oise.

nommé liquidateur, pour en exercer de plein droit les fonctions à compter du jour de la constitution de la société nouvelle.

Suite :

[Société minière de la Nouvelle-Calédonie.](#)